



VOL. 3. COLLÈGE DE ST. HYACINTHE, P. Q., VENDREDI. 26 NOVEMBRE 1875. No. 5.

LE COLLECIEN.

Se publie tous les quinze jours pendant l'année scolaire.

PRIX

Pour dix mois.....\$ 1 00
 (États-Unis).....1 25

Toutes communications doivent être adressées au Gérant,
LOUIS LUSIER,
 Collège de St. Hyacinthe.

PETITES NOTES SUR LE SYLLABUS

IMMUNITÉS ECCLÉSIASTIQUES.

Les propositions XXVIIIème et XXIXème reviendront plus tard, au § VI du Syllabus.

Les deux propositions suivantes, c-a-d la XXX et la XXXIème, provoquent l'examen de la très-épineuse question des *immunités ecclésiastiques*.

“L'immunité de l'Eglise et des personnes ecclésiastiques a tiré son origine du droit civil.” (prop. 30ième. Syllabus)

“Le for ecclésiastique pour les causes temporelles des clercs, soit au civil, soit au criminel, doit absolument être aboli, même sans consulter le Siège Apostolique, et sans tenir compte de ses réclamations.” (Prop. 3Ième.)

La première de ces thèses condamnées est extraite d'un ouvrage publié à Lima, Pérou, par un prêtre infidèle, nommé Vigil. Cet ouvrage, intitulé *Défense des gouvernements et des Evêques contre les prétentions de la cour de Rome*, renouvelle, en les aggravant si c'est possible, les erreurs de Richer et de Fébronius sur la constitution de l'Eglise et

ses rapports avec l'Etat. Ce livre est condamné par le Pape dans le Bref *Multiplices Inter*, et c'est de ce bref que la proposition est passée dans le Syllabus pour y devenir l'objet d'une condamnation solennelle.

Cette thèse “que les immunités de l'Eglise et des personnes ecclésiastiques doivent leur origine au droit civil” est donc condamnée. Mais en quel sens? Sans doute dans le sens où l'auteur lui-même l'entendait. Il faudrait le texte même de l'ouvrage pour parler de sa doctrine avec une parfaite connaissance de cause.

Ensuite, remarquons avec soin que le Pape ne dit pas s'il condamne cette proposition comme hérétique, ou fausse, ou scandaleuse &c. ou tout cela en même temps. Il n'est certainement plus permis de la soutenir après la réprobation dont elle a été frappée.

La proposition elle-même est composée, ayant deux sujets, *L'Eglise* et *les personnes ecclésiastiques*. Il suffit, pour que la proposition soit fausse, que sa contradictoire soit vraie; par exemple, si l'immunité de l'Eglise ne vient pas des concessions faites par les pouvoirs civils, la proposition générale est fausse et pouvait être condamnée, quand même il serait vrai que les immunités des *personnes ecclésiastiques* sont dues aux concessions de l'Etat.

D'où il résulte que la condamnation de cette thèse, par elle-même et dans la rigueur des termes, n'obligerait pas strictement un catholique à dire aujourd'hui: “Ni les immunités de l'Eglise; ni celles des personnes ecclésiastiques ne tirent leur origine du pouvoir civil” il pourrait se borner à soutenir que parmi les *immunités* dites ecclésiastiques, ou celles de l'Eglise ou celles des personnes

ne tirent pas leur origine du pouvoir civil.

Mais le St. Père a condamné cette thèse *in sensu auctoris*; et cet auteur soutenait que ni l'Eglise ni les ecclésiastiques n'ont d'autres immunités que celles accordées et octroyées par le pouvoir civil. Par conséquent voilà ce que le Pape condamne et l'on doit soutenir que parmi les immunités soit de l'Eglise soit des ecclésiastiques, il y en a certainement qui viennent d'une source autre que les concessions du pouvoir temporel.

Le livre de Vigil, publié en 1848, paraît avoir été l'arsenal où les législateurs des républiques méridionales ont pris les armes avec lesquelles ils battent en brèche l'Eglise et tous ses droits. En 1851, les Chambres de la Nouvelle Grenade statuèrent que la cour suprême de justice jugera " en première et seconde instance les causes criminelles des archevêques et évêques accusés " d'avoir failli dans l'exercice de leurs fonctions, " ou de délits prévus et punis par quelque loi civile. les proviseurs des diocèses, les vicaires " généraux et capitulaires seront justiciables des " tribunaux de district. Les simples membres " du clergé séculier ou régulier seront jugés par " les juges de circuit. "

Cette loi abroge évidemment toutes les dispositions antérieures de la législation civile touchant les immunités de l'Eglise et des ecclésiastiques. Elle fait disparaître toute différence entre le clergé et les laïcs; les tribunaux civils peuvent connaître de toutes les causes.

Or, cette loi, ainsi que les principes sur lesquels on la bâtit, est condamnée par l'Eglise. A la vérité, beaucoup d'excellents catholiques, accoutumés à voir de pareilles dispositions dans leurs codes nationaux, seront plutôt surpris de la sentence portée contre la loi du Congrès Neo-Grenadin que de la loi elle-même. Nous croyons donc être utile à quelques lecteurs en rappelant ici quels sont les principes engagés dans cette question des immunités ecclésiastiques, nous bornant toutefois aux notions et aux développements qui se rapportent aux deux propositions qui nous occupent actuellement.

Immunité, du latin *immunitas* mot composé d'*in* privatif et *munus* qui peut dire charge, fonction etc, signifie exemption d'une charge.

Dans le langage ecclésiastique, l'immunité renferme toutes les " exemptions et les privilèges ci-

" vils et ecclésiastiques dont jouissait autrefois et " dont jouit encore en partie l'Eglise. (André, cours de droit Canon)

" Les canonistes, dit le même abbé André, distinguent trois sortes d'immunités : 1o l'immunité des lieux qui se rapporte au temple même des églises ; 2o l'immunité des personnes, qui regarde les privilèges dont jouissent les ecclésiastiques ; 3o l'immunité des biens, qui concerne les biens et revenus de l'Eglise. "

A l'immunité des lieux se rapporte le *droit d'asile* si utile alors que le pouvoir civil le reconnaissait et qui est assurément fondé sur l'essence même des sentiments religieux. L'immunité des biens comprend l'exemption des charges, impôts et dont jouissaient jadis la plupart des biens ecclésiastiques, et dont jouissent encore, du moins en plusieurs pays, les biens affectés au culte divin.

Il ne paraît pas que la proposition 30ième porte sur ces deux classes d'exemptions ou immunités. Nous ne nous occuperons donc ici que des

Immunités personnelles des ecclésiastiques.

Voyons d'abord en quoi elles consistent. En vertu de ces immunités, les personnes ecclésiastiques sont exemptées des charges civiles et municipales. L'Etat n'a pas droit de les forcer à servir dans l'armée, comme on le verra à la proposition XXXII ième.

Mais la principale de ces immunités consiste dans le droit d'être jugés par les tribunaux ecclésiastiques. Les tribunaux civils n'ont pas juridiction sur eux, excepté peut-être dans le cas où ils poursuivent un laïc dans une cause séculière. Cette exception est telle qu'ils ne sont pas justiciables des tribunaux civils, même dans le cas où ils ont enfreint les lois purement civiles.

Assurément, l'Eglise rappelle à ses ministres que le droit naturel et le droit divin leur font une obligation stricte d'observer les lois justes de l'Etat. Le bien de la société l'exige. Mais s'ils désobéissent ils ne doivent être jugés que par l'Eglise elle-même, et n'être punis que par elle, à moins qu'elle ne les livre, après jugement, au bras séculier.

Les exemples suivants pourront faire mesurer l'étendue de cette immunité.

Un curé monte en chaire. Dans le cours de son sermon il démontre à son peuple que tout homme est tenu de croire à l'infailibilité du Pape,

Voilà qu'un émissaire de Mr. de Bismark dénonce au puissant chancelier cette prédication défendue par les lois de l'Empire Allemand. Le curé est cité devant le tribunal civil ; le juge l'interpelle et lui demande 1o s'il a commis *cette faute*, 2o s'il a quelque excuse à alléguer ? Que répondra le curé ?

Il répondra ceci : " Mr. le Juge, permettez-moi de vous dire que vous n'avez rien du tout à voir dans cette affaire : je nie votre compétence et je refuse de répondre à vos questions."

Le brave et savant juge bismarkien se fâche ; il est même scandalisé. " Comment, Curé, osez-vous parler ainsi ? L'Évangile ne vous commande-t-il pas d'obéir à votre prince et Jésus-Christ ne dit-il pas : Rendez à César ce qui est à César ? "

Le Curé. — " C'est vrai, Mr. le Juge.

Le juge. — " Alors, pourquoi ne pas répondre ?

Le Curé — " C'est que, voyez-vous, Mr. le Juge, Celui que vous citez en faveur de César, a dit aussi : *rendez à Dieu ce qui est à Dieu* : et son Vicaire, l'Apôtre St. Pierre disait un jour à des juges civils, quoique très-impertinents : il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes."

Le Juge — " Vous êtes un ultramontain et un rebelle. Votre Église n'enseigne-t-elle pas que *tout pouvoir vient de Dieu* ? Ainsi en désobéissant à Sa Majesté Guillaume I, vous désobéissez à Dieu."

à continuer

L'ÉVÊQUE DE ST. HYACINTHE

Dimanche, le 14, la ville de St. Hyacinthe était dans la jubilation. La nouvelle venait de se répandre que le Chef Suprême de l'Église avait donné à ce diocèse un Pasteur chéri de Dieu et des hommes. La joie était universelle et d'autant plus grande que cette nomination était l'accomplissement des vœux que tous les diocésains formaient depuis la mort du regretté Mgr. C. Larocque.

Le Séminaire a eu sa large part dans le bonheur qui remplissait tous les cœurs. Nous étions heureux en effet de saluer dans le *nouvel élu* le prêtre vénérable et distingué que depuis tant d'années nous voyions si étroitement lié à tous les plus grands intérêts du diocèse et que nous savons animé d'une bienveillance particulière pour cette

maison.

Puisse Mgr. L. Z. Moreau, le quatrième évêque de St. Hyacinthe, vivre longtemps pour le bien du diocèse que le Vicaire de Jésus-Christ lui a confié ! Puisse-t-il ne rencontrer partout et toujours que les consolations de sa charge sublime

C'est le vœux bien sincère que forment pour leur nouveau Père, ses enfants dévoués du Séminaire !

PERSECUTION EN ALLEMAGNE ET EN SUISSE

L'Allemagne continue à persécuter avec la même violence le clergé, ainsi que les journaux qui tiennent encore à la vérité et à la justice, et qui ne veulent pas se faire les abjects serviteurs de la politique anticatholique de Bismarck. Dans une seule semaine, il y a eu en Prusse six rédacteurs condamnés, deux autres arrêtés pour n'avoir pas voulu se faire dénonciateurs ; une dizaine de prêtres, dans le duché de Posen arraché à la Pologne, ont été cités devant les tribunaux ; à Nonnweiler, quatre-vingt-dix personnes ont été jugées dignes de subir de trois à dix jours de prison, pour avoir exprimé ostensiblement leur mécontentement lors de l'arrestation de leur pasteur.

L'évêque coadjuteur de Gnesen, Mgr. Cybichowski, a été emprisonné pour neuf mois. Son délit était d'avoir béni les huiles saintes le Jeudi-Saint.

Six habitants de Schaag ont été condamnés à 20 marcs d'amende pour avoir suivi leur archevêque dans sa tournée pastorale. Le procureur voulait voir dans ce fait " un cortège organisé sans autorisation."

Un journal a dressé la liste des condamnations dont les évêques, les prêtres et les rédacteurs de journaux ont été frappés. Le total des amendes s'élève à 1,200,000 marcs depuis le commencement de la persécution jusqu'à ce jour.

Une lettre adressée de Cracovie à " l'Univers " fait le récit d'un procès qui eut lieu dans le duché de Posen " Jamais, y est-il dit, le césarisme prussien n'a étalé plus d'insolence, plus de cynisme, plus de haine contre l'Église catholique, et jamais le catholicisme ne lui a opposé plus de mansuétude évangélique, plus de dignité, plus de fermeté calme mais inébranlable." Le chanoine Kuroswki était accusé d'avoir agi comme délégué secret du

Pape, et d'avoir provoqué le clergé ainsi que tous les catholiques du duché à désobéir aux lois bismarckiennes. Les prétendues preuves sur lesquelles se basait l'accusation étaient, entre autres, divers écrits et notamment des admonestations envoyées à des prêtres qui paraissaient vouloir plier sous le terrorisme prussien. L'accusé ne voulut point se défendre, ni même répondre aux interrogations du tribunal, dont il n'avait la compétence ; et quoiqu'il n'y eût contre lui absolument aucune preuve positive, il ne manqua pas d'être condamné. Les écrits adressés à quelques prêtres étaient signés de la lettre R ; ce fut, aux yeux du tribunal, une preuve plus que suffisante de culpabilité.

Tout le public catholique présent à l'audience ne put s'empêcher de verser des larmes, en entendant la lecture des conseils onctueux et paternels donnés par le représentant mystérieux du Vicaire du Christ aux âmes ébranlées par la persécution. Après cette lecture, le procureur royal, l'organe du césarisme appuyé sur le matérialisme de notre siècle, dont l'Allemagne est le foyer, énuméra toutes les réformes soi-disant libérales accomplies en Prusse depuis 70 ans, puis il ajouta :

“ Il était réservé au clergé catholique romain de donner au monde le spectacle d'un acharnement inouï dans la résistance aux lois de l'Etat, dans la désobéissance à l'autorité du gouvernement ; spectacle comme on n'en a jamais vu de pareil et qu'on ne verra bien certainement plus. Mais qu'il me soit permis de plonger un peu le regard dans l'avenir. Il ne faut pas être prophète pour annoncer avec toute certitude que l'heure de Sedan sonnera pour la hiérarchie catholique romaine en Prusse. Dans trente ans au plus, toutes les paroisses restées catholiques n'auront plus de prêtres, et leurs églises seront fermées, car les jeunes ecclésiastiques qui ne voudront pas se soumettre aux lois de l'Etat, ne seront plus admis à l'exercice du sacerdoce, et les anciens seront morts ou seront chassés de leurs paroisses ; ils mèneront une vie errante.”

Voilà donc une prophétie nouvelle : dans trente ans, il n'y aura plus de Catholicisme, ni même de Christianisme en Prusse. Mais, appuyé sur la foi et l'histoire des âges de persécution, les catholiques savent que l'empire prusso-allemand aura vécu, avant que cette prophétie ait son accomplis-

sement ; et c'est en vain que Bismark aura dit : “ Eh bien ! je parviendrai à mater le clergé.” Non, non, le tyrannique chancelier de Guillaume aurait beau recourir aux tortures des Néron et des Domitien, il ne pourra mater le clergé catholique : celui-ci luttera courageusement, non avec le fer et le feu, mais avec les armes dont se servira l'Agneau de l'Apocalypse pour combattre les séides de la bête : il a la foi et une foi inébranlable, et avec elle il vaincra.

Il serait trop long d'enregistrer tous les faits douloureux de la persécution que la religion subit en Suisse, et surtout dans le Canton de Genève ; toutes les paroisses catholiques de ce canton, qui ont appartenu autrefois à la France et à la Savoie et auxquelles l'Europe avait garanti une entière liberté religieuse par les traités de 1815, ont vu tour à tour leurs églises profanées, le droit de propriété violé chez elles dans tous les édifices consacrés au culte, et leurs pasteurs insultés, condamnés à l'amende, emprisonnés ou exilés. Dans le mois d'Octobre, un M. Comte, secrétaire du département de la justice et de l'intérieur de la république de Genève, et exécuteur des hautes œuvres de Carteret, partait chaque matin dans une voiture aux frais du canton, escorté de gendarmes, d'officiers de police et de serruriers, pour visiter les églises des diverses paroisses et en faire l'inventaire. Les trouvant ordinairement fermées, il commençait par demander les clefs au curé ; puis, sur le refus énergique de celui-ci, et malgré les protestations et les huées de la population indignée, il faisait briser les portes et accomplissait son œuvre, et cela au nom de la liberté, mais de la liberté telle que l'entendaient les révolutionnaires de 1793.

Un fait qui s'est accompli le 8 du mois dernier, achève de faire voir jusqu'où est poussée l'intolérance des libéraux de Suisse. M. l'abbé Bernard, curé de Fessevillers, dans le Doubs, s'était rendu dans une autre paroisse privée de son curé, pour y remplir quelques fonctions du ministère sacerdotal ; après avoir confessé, baptisé et visité quelques malades, le tout dans le plus grand secret, il commença le Saint-Sacrifice. En ce moment arrivèrent deux gendarmes qui le forcèrent d'interrompre la messe à l'offertoire, et l'amènèrent avec eux à Porrentruy ; là ils l'enfermèrent dans la prison du district, où il demeura huit heures a-

vant de pouvoir être entendu et remis en liberté.

C'est le 10e. prêtre français arrêté de la sorte et incarcéré sur le territoire bernois, puis mis en liberté sans autre forme de procès. Si ces curés ainsi traités appartenaient à d'autres pays, par exemple, à la Grande-Bretagne, il est bien probable que les choses n'en resteraient pas là, et qu'ils ne laisseraient pas maltraiter impunément des ressortissants à leurs nations.

Mais le gouvernement français est occupé de tout autre chose : les questions constitutionnelles sont l'unique affaire des politiciens de l'Assemblée. D'ailleurs jusqu'à présent, il n'y a pas en un homme d'État, en France, pour comprendre la parole de M. Disraeli annonçant « la grande crise du monde, pas même un orateur pour crier à l'Assemblée qu'elle s'amuseait trop souvent à des lagatelles, qu'une chose devait la préoccuper par dessus tout : la mission de la France dans le conflit religieux qui s'apprête et les moyens de la remplir.

COLLEGIANA

Dimanche, le 14 — La nouvelle joyeuse survenue que Mr. l'Administrateur L. Z. Moreau est nommé par le Pape quatrième évêque de St Hyacinthe. Evidemment, c'est un jour de fête.

Lundi. Sera ce congé ou non? Que sont, à côté de ce problème ardu, la question d'Orient et même celle de l'Herzégovie en y ajoutant, si vous le voulez, la note de la Russie, signal, dit-on, d'un partage que projeteraient la Russie, la Prusse et l'Autriche, des dépouilles laissées par l'homme malade qui se meurt à Constantinople.

On ne s'attendait guères à voir la Russie en cette affaire. Quoiqu'il en soit, à dix heures du matin, la tristesse envahit les figures : nous n'avons point congé pour nous réjouir de ce que le Pape nous donne un évêque. On remonte tristement à l'étude. Mrs. les Professeurs ont dit que les devoirs faits pendant cette étude porteraient des marques évidentes de distraction.

À l'examen, après l'angelus, Mr. le Directeur nous a dit gravement : Mgr. l'évêque élu de St. Hyacinthe vous accorde une indulgence d'une après-midi que vous pourrez gagner aujourd'hui à condition de vous amuser et de dire un *ave maria* à son intention.

Il n'y eut que les Professeurs d'histoire et d'anglais qui ne gagnèrent pas le congé.

Lundi 18 — Au *rink*, au *rink* ! On n'entend que ce cri. D'ardents travailleurs, conduits par Mr. le premier maître, se mettent à l'ouvrage, déblayent le Champ-de-Mars, commencent à l'inonder au moyen des tuyaux de l'aqueduc. Quelle énergie dans tous ces jeunes héros du patin ! Car notez qu'ici

le travail n'attend pas le nombre des années
bien au contraire ; et l'on peut dire de la jeune génération :
Ingentes animos angusto in pectore versant.

Lundi soir le Champ-de-Mars est presque inondé : mardi à dix heures, il est couvert d'une magnifique nappe liquide, espérance des patineurs lesquels invoquent avec ferveur les rigueurs de l'impitoyable hiver.

À 11 heures la neige tombe à gros flocons, ensevelissant comme sous un linceuil, les espérances tristement déçues. Mais aujourd'hui, mercredi, un *scraper* trainé par la *Blanche* fait disparaître la neige : demain nous patinerons ! M. M. Payan et Caron feraient un grand débit de patins, s'ils en avaient à vendre ; mais c'est cette *crise* qui empêche les marchands de St. Hyacinthe d'en importer.

Lundi, le 22 — Fête de Ste. Cécile, patronne des musiciens. M. J. J. Prince dit la messe de communauté, pendant laquelle le chœur fait entendre des chants sacrés, dignes de la fête.

C'est congé récompense du zèle montré cette année par les musiciens et les chantres du Collège. L'après-midi, ces messieurs prennent part à une magnifique collation, à laquelle assistent plusieurs des professeurs, entr'autres M. M. Gendreau, procureur, W. Raymond, T. Boivin, Desrosiers etc etc. Entraînement, enthousiasme, appétit *materia circa quam*, rien n'a manqué —

Le soir, belle soirée musicale dirigée par Mr. A. Béique, l'habile et dévoué maître de bande et organiste de la chapelle.

De l'avis de tous la soirée musicale a été, comme on dit, un succès depuis le commencement jusqu'à la fin. Les chansons comiques ont provoqué l'hilarité de tous, les soli et les duo, ont charmé les *dilectissimi* ; les chœurs n'ont pas produit tout l'effet ordinaire, mais les airs exécutés par la *Bande* ont enlevé l'auditoire. Nous ne pouvons, en remerciant Mr. Béique et les musiciens du chœur et de la bande, que les féliciter de leur succès brillant et exprimer l'espoir de les entendre souvent cet hiver.

Jeudi 25 — Ste. Cathérine, fête de nos *Papas*. Il y eut chant à la messe de communauté qui fut dite par Mr. Burque, professeur de philosophie. Ce soir il y a bal, et l'on mangea de la *tire* pendant les entr'actes. On dit que ce jour là quelques philo ophes *par sympathie* ont coutume de trouver une *sucrette* dans leur pufitre. Que ne suis-je encore à l'âge des grâces.

REMERCIEMENTS

Mr. le Président du C. D. J. nous prie de remercier les élèves qui ont répondu à l'appel qui leur a été fait, et qui ont souscrit généreusement pour la construction de l'Estrade. Nous devons nous attendre à ce résultat ; mais la vérité nous force de dire qu'il y a eu quelques abstentions qui nous ont fait peine.

Le C. D. J. est surtout reconnaissant envers les *anciens confrères* qui lui ont fait parvenir une généreuse offrande. Mrs. M. P... Curé de W. R. J. J. N... Curé de M..... et A. A... N. P. de V..... voudront bien accepter l'hommage de sa plus sincère gratitude.

EXTRAITS DU JOURNAL DE MR. DESAULNIERS.

1852. Nov 27. Après avoir visité les lieux et les édifices principaux de l'île de Malte, [cette partie du journal a déjà été publiée] nous nous embarquâmes sur l'*Alexandre* en route vers la mer de la Grèce. Toute la journée du 27, le bateau fut ballotté par un vent violent qui soufflait du N. E. Sur le soir le vent tombe, et la lune vient nous promettre une des plus belles nuits qu'il m'ait été donné de voir. Je vais m'asseoir sur

l'arrière du bateau, et je prends plaisir à contempler la scène qui se déroule sous mes regards. Au dessus de ma tête, je vois le ciel plus clair et plus beau que jamais; quelques nuages blancs et légers en brisent la monotonie. La lune, beaucoup plus brillante sous le ciel de la Grèce que sous celui du Canada, nous montre l'immensité étendue de la mer jusqu'à l'horizon, en même temps qu'elle dessine les ombres noires des voiles et des cordages des vaisseaux, et nous permet de contempler les courbes que les mâts décrivent mollement dans les airs. Sa clarté efface la plus grande partie des étoiles; cependant, j'aperçois la brillante constellation d'Orion et ses trois Rois, le Cocher et sa Chèvre, l'étoile polaire et les deux Gardes de la Petite Ourse, etc. Là, je rêve et je pense à mes amis du Canada; je m'adresse à la lune et lui dis: "O bel astre de la nuit, tu ne me parais jamais si beau; dans 5 heures, tu éclaireras l'horizon: va te poser sur le toit où je pris naissance à pareil jour, à pareille heure, le 27 Novembre 1811 — Fais pénétrer un de tes rayons par la Croisée, et tu trouveras ma mère: elle est en prière, en prière pour son fils qui voyage loin, bien loin de la terre natale. Dis-lui, pour la remercier des douleurs qu'elle a endurées, qu'elle soit en paix, que tu viens d'éclairer ce fils devenu l'objet de ses inquiétudes. Il est bien, il vogu en sûreté vers la Grèce; demain, à son lever, il sera sur les côtes du Péloponèse." C'est ainsi que je voulais rêver sur cette mer traversée, sillonnée en tous sens par les hommes de l'antiquité.

Le 28, nous commençons à apercevoir les côtes du Péloponèse, aujourd'hui la Morée, avec ses montagnes et ses collines. En face est le Cap *Matapan*, l'ancien *Ténare*, qui est le point le plus méridional du continent de l'Europe après Gibraltar; il est situé à 36° 23' de latitude, 20' plus au Nord que Gibraltar. Bientôt le bateau entre dans le golfe de Coro, maintenant *Ralamata*, et l'on a en face la rangée des monts *Maina*. Quelques heures plus tard, nous passons le cap *Grosso*, dont le sommet est à 910 pieds au-dessus de la mer. Enfin nous doublons le cap *Ténare*, haut de 1020 pieds, et nous entrons dans le golfe de Laconie, qui porte actuellement le nom de *Kolokithia* au fond duquel l'*Eurotas*, après avoir baigné les plages de la vieille Sparte, se jette dans la mer. De Maïte au cap *Ténare* nous avons parcouru 360 milles.

Le 29, nous nous réveillâmes dans le port de Syra; cette ville, dont la population est de 4.500 âmes, est située sur une colline dont le sommet est couronné par une Cathédrale Catholique.

La couleur et la limpidité de la mer en cet endroit sont tout-à-fait remarquables; elle a l'aspect d'une faible solution de *Bleu de Prusse*. A une profondeur de six brasses, on voit distinctement le fond, qui conserve la couleur de l'eau.

Comme l'*Alexandre* devait se rendre à Constantinople, nous nous embarquâmes sur le *Périclès*, qui se dirigeait vers le *Pyrée*, port d'Athènes, où il jeta l'ancre quelques heures après le coucher du soleil. Le 30 au matin, nous laissons le port pour nous rendre à la ville par une voie qui mesure cinq kilomètres de longueur. Tout le long de la route, on aperçoit la colline de l'*Acropole* d'Athènes, sur laquelle apparaissent encore avec orgueil les ruines de cette antique cité des lettres, des arts et de la philosophie. De chaque côté du chemin, la plaine est terminée par des collines sans arbres, et qui, vues à travers l'atmosphère de l'Attique, présente une beauté que je puis dire indéfinissable. On ne peut se lasser de porter ses regards sur les flancs de ces collines, qui se dessinent si nettement sur le ciel de la Grèce. Mon cœur est rempli d'une joie bien vive, en

pensant que je suis dans l'atmosphère de tant de gloires anciennes, et je comprends l'enthousiasme de Mr. de Châteaurand se trouvant pour la première fois à Athènes. Je respire l'air qu'ont respiré Socrate, Platon, Aristote; j'ai dormi au *Pyrée*; combien de guerriers fameux ont dormi sur ces mêmes lieux dans des barques de guerre! Je suis en face du tombeau de *Thémistocle*, et à côté de la célèbre *Salamine*; sur les rives mêmes où l'Orateur d'Athènes allait s'exercer à la déclamation. Je vais fouler le pavé de ces rues parcourues par les Grecs de l'ancien temps, et plus tard par les *Chrysostôme*, les *Grégoire de Nazianze*, les *Basile*, les *Cyrille*; car c'est ici qu'ils sont venus se former à cette éloquence qui a immortalisé leurs noms. — Le soir de notre arrivée au *Pyrée*, j'étais content d'entendre les nombreux bateliers qui entouraient notre vaisseau, s'appeler entr'eux *Thémistocle*, *Alcibiade* et autres noms qui me rappelaient mon enfance classique en même temps que les glaires de l'antique Grèce.

Athènes — On pense que cette ville fut appelée ainsi du nom du roi *Athénée*, fils de *Cronos*, sous lequel arriva le fameux déluge de *Deucalion*, roi de *Thessalie*, en 1500 av. J. C. Il y a une université, un Séminaire, un gymnase, un cabinet d'histoire naturelle et un palais pour le roi. Le maire de la ville s'appelle *Dinurque*; il exerce ses fonctions pendant trois ans, tandis que les conseillers municipaux sont élus pour neuf ans.

A Athènes, la couleur des monuments antiques est tout-à-fait remarquable; du côté du Nord tout noircit; le marbre devient doré comme un épi mur. Ce qui frappe encore, c'est la justesse, l'harmonie et la simplicité de leurs proportions: on n'y voit pas ordre sur ordre, colonne sur colonne, dôme sur dôme. Le temple de *Milève* est un simple parallélogramme allongé, orné d'un péristyle et élevé sur trois degrés qui l'entourent; il a passé chez les anciens pour un chef-d'œuvre d'architecture.

Le 1er Décembre, nous nous mîmes en route pour visiter les lieux et les édifices principaux de la ville; nous marchons d'abord dans la rue d'*Eole*, jusqu'à son extrémité, où est bâti un temple consacré à ce dieu et appelé *Tour des vents*. De là nous tournons à droite sur l'*Agora*; nous rencontrons en passant l'*Eglise latine*, dont la grandeur est celle d'une maison ordinaire. Après avoir jeté un coup-d'œil sur quelques ruines de peu d'importance, nous prenons la rue de l'*Aréopage*, et nous gravissons le rocher célèbre où existait l'édifice du tribunal qui a amené devant lui, pour les juger, les deux plus grands philosophes qui ont représenté, l'un le paganisme, l'autre le Christianisme: *Socrate* et *St. Paul*. *Socrate* est condamné à boire la ciguë; *St. Paul* convertit quelques uns de ses juges, entr'autres celui que l'Eglise honore sous le nom de *St. Denis l'Aréopagite*. On montre encore l'endroit où *St. Paul* adressa ses prédications aux citoyens d'Athènes assemblés sur le penchant du rocher. Il ne reste plus de l'*Aréopage* que les escaliers pour gravir le rocher sur lequel était assis l'édifice: l'escalier du Sud, par où montait le peuple venant de l'*Agora*, contient encore 16 marches taillées dans le roc et assez bien conservées; l'escalier du Nord n'a plus que 10 échelons mutilés.

De Omni Re

Mgr Plessis. Le "Courrier du Canada" contredit ceux qui annonçaient un service solennel à Québec pour célébrer le cinquantième anniversaire de la mort de Mgr Plessis.

Guibord — L'Institut-Canadien a donc réussi à placer le cadavre du malheureux Guibord dans la cimetière catholique. C'est le 17 de ce mois que le Libéralisme Canadien a remporté cette victoire où l'État a décidé que c'est à lui, quand il le voudra, qu'il appartient de décider quels cadavres doivent être inhumés en terre sainte. *Facilis descensus Avernus* : cette première victoire sera peut-être le commencement d'une guerre ouverte. Qui sait si les chefs du Libéralisme ne se croient pas assez forts maintenant pour jeter le cri de guerre, se déclarer prochainement et lancer en campagne leurs bataillons timides jusqu'ici ?

Mr. Ganneau, jeune savant français, vient de retrouver en Palestine la ville de Gézer dont l'emplacement était inconnu depuis longtemps. C'est cette ville que le "pharaon d'Égypte" avait brûlée après avoir tué les Cananéens qui y habitaient. Il la donna ensuite pour dot à sa fille, femme de Salomon.

Les *Annales Catholiques* publient à ce sujet un très-intéressant article dû à la plume de Mr. F. Chaulnes.

Pendant que les puissants et les sages de la terre annoncent la fin de l'Église, le Pontife et Vicair de Jésus Christ, gouverne cette Église et en même temps fait achever le plus tranquillement du monde d'importants travaux de restauration à la basilique de St. Pierre, à Rome. Évidemment le St. Père ne croit pas à la fin prochaine de la Papauté.

Louis Veillot a écrit sur Chataubriand une page dont la critique littéraire avait besoin. Ceux qui parleront de l'illustre auteur du *Génie du christianisme* feront bien de méditer le jugement porté par le grand journaliste français.

Un peintre universitaire, (et sans doute cartésien) Mr. Timbal, chargé d'exécuter des peintures à l'Église de la Sorbonne (Paris) a peint au centre le *St. Sacrement*. Autour du St. Sacrement l'artiste a groupé les plus grands théologiens de la France : Bossuet, St François de Sales, etc, ainsi que *Descartes, Malebranche et Pascal* ! "Si l'Université vivait encore cinquante ans, dit la Revue de l'Enseignement chrétien, on ajouterait Guizot et Duruy."

La coutume de célébrer par un *Banquet* et des *toasts* les événements de quelque importance, coutume si éminemment anglaise, paraît devoir s'acclimater en France, si l'on en juge par de nombreux faits contemporains. Dernièrement encore un banquet a eu lieu à Rennes, en Bretagne, à l'occasion de la promotion au cardinalat de Mgr. Saint Marc, archevêque de cette ville.

Il y a eu *toasts* au Pape et au Président, par le nouveau cardinal, *toast* au Cardinal par le général Cissey, etc, etc.

Louise Latcau. L'académie de médecine de Bruxelles, après examen des phénomènes constatés chez la stigmatisée de Bois d'Haine, a passé simplement à l'ordre du jour; c'-à-d s'est déclarée incompétente à expliquer les faits extraordinaires qui avaient fait dire à Virchow, le coryphée des matérialistes allemands : "ou miracle ou supercherie". L'Académie se déclare impuissante à expliquer physiologiquement ces phénomènes.

Un coup de pinceau, par L. Veillot — "Ce n'est pas en ce siècle que l'on peut parler de la difficulté de tromper les hommes. Tout l'art est d'éloigner la vérité. Ils ne croient pas, mais ils gobent. *Le pain du mensonge leur est suavé*, dit la Bible. "Mr. Thiers est le boulanger de France qui prépare le mieux ce pain-là."

Mr. Rouher a dit, dans son discours d' Ajaccio, que le suffrage universel s'exerçant par plébiscite, c-a-d immédiatement, est l'*Évangile politique* du Bonapartisme. Mr. Rouher a sur Mr. Thiers l'avantage d'être logique. Où peut aboutir logiquement la "souveraineté du peuple," proclamée en l'immortelle année 1789, sinon au plébiscite permanent ?

Un journal français est poursuivi par le gouvernement pour avoir dit que *le Pape* est franc-maçon !

Un bon Schah. Le schah [empereur] de Perse écrivait récemment au Pape : voici l'adresse :

A Sa sainteté très-vénérable et illustrissime le Pape, orné d'un caractère de Messie, élevé autant que les habitants du monde céleste. Puisse-t il être assisté de la grâce de Dieu.

..... les délégués de la religion catholique, tous les individus de cette nation, ont été et seront objets de bienveillance, comblés de tous les égards et de toute protection

" Nous considérons les individus de la sus-dite nation catholique habitant l'empire persan comme un dépôt fait par Votre Sainteté à notre sauvegarde nous considérons votre personne comme la plus grande parmi les disciples du Messie [salut à lui !] et pour cela digne de vénération."

Puissent tous les schahs d'Allemagne, d'Italie, de Suisse, de Russie et du Nouveau-Brunswick ressembler un jour à ce bon schah musulman !

L'Abbé Migne, le célèbre directeur des ateliers d'imprimerie catholique de Mont Rouge, Paris, est mort le 24 Oct.

Le télégraphe, qui nous apporte chaque jour un compte rendu fidèle de tous les entrechats exécutés par les danseuses du vieux monde, n'a rien dit de la mort de ce prêtre qui a rendu d'immenses services à la religion par la publication de ses *cours* de théologie, d'Écriture Sainte, de Patrologie etc etc

Listes du 8 Novembre

Rhétorique.....	N. Leboeuf
Belles-Lettres.....	H. Brodeur
Versification,.....	V. Normandin
Méthode.....	N. Valin
..... Ang.	F. Daigneau
Syntaxe, 1ère division.....	N. Fontaine
..... Ang.	A. Bernard et E. Mallette
..... 2ème	A. Jourdain
..... Ang	L. Guertin
Éléments Latins,.....	A. Cadotte
Classe Préparatoire.	J. Murphy

Listes du 15 Novembre

Rhétorique,	N. Leboeuf
Anglais,	N. Leduc
Belles-Lettres,	H. Brodeur
Ang	J. Ducharme
Versification,	A. Lefebvre
Anglais	J. Beaulnes
Méthode.....	N. Valin
Syntaxe, 1ère division.....	E. Désaulniers
..... 2 de	G. Dion
Éléments Latins,.....	P. Brodeur
Classe Pré.....	S. Higginson

SEMINAIRE DE ST. HYACINTHE

P. Q.

Le cours d'études suivi dans cette institution se fait en huit années. Il comprend l'enseignement des langues Française, Anglaise, Latine et Grecque, l'Arithmétique, la Géographie, l'Histoire, les Belles-Lettres, la Rhétorique, la Philosophie, la Physique, la Chimie, les Mathématiques etc etc.

Tout élève doit porter habituellement le costume de la maison, consistant en une redingote bleue avec une nervure blanche, connu sous le nom de *capot d'écolier*; il faut strictement aussi une ceinture bleue et une casquette de drap.

- 1er. Le Prix de la pension et de l'enseignant est de \$80.00
- 2o. le prix pour les demi-pensionnaires est de \$50.00
- 3o. Pour ceux qui prennent leurs repas en dehors du Collège. \$30 00
- 4o. Pour les externes. \$16.00
- 5o. Musique instrumentale. \$20.

Les prix mentionés dans les trois premiers articles précédents comprennent les frais du médecin et sont payables : la moitié en entrant et l'autre au 1er Février.

"MAGASIN"

A

BON MARCHÉ

Le Père Blanchard tient toujours un assortiment des plus complet de douceurs. Les enfants gâtés sont priés de l'honorer d'une visite avant d'aller ailleurs.

"MAGASIN POPULAIRE"

La Société, ci devant connue sous le nom de G. Gaudreau et J. Payan a été dissoute de consentement mutuel. Les affaires de la dite Société seront réglées par J. Payan et J. Caron qui continueront le commerce de tous articles à l'usage des élèves.

N'oubliez pas l'enseigne **"MAGASIN POPULAIRE"**

On y trouvera un assortiment des plus complets de

- CASQUETTES,
- CREMONES, CEINTURES,
- FLANELLES, GARDE-VUE.
- COLLETS, COLS, POIGNETS,
- PEIGNE, FIL, MIROIRS,
- BRETELLES, BOUTONS,
- EPINGLES, AIGUILLES,
- COUVERTS DE LIVRES,
- MUCILAGE,

Et aussi quelques articles de fantaisie, tels que :

- SAVON,
- BROSSES À SOULIERS,
- CIRAGE &c. &c. &c.

Une visite est respectueusement sollicitée.

PAYAN & CARON.



Journal des Elèves Anciens & Nouveaux.

DU COLLEGE DE ST. HYACINTHE

ATTENTION ! ATTENTION !!

On pourra se procurer à l'atelier du

"COLLÉGIEN"

la brochure intitulée

"EUGÈNE DROLET"

OU

L'ÉCOLIER MODÈLE

pour la modique somme de dix centins.

On se chargera aussi à l'Atelier, de toutes espèces d'

IMPRESSIONS !

- CARTES DE VISITES,
- CARTES D'AFFAIRES,

TÊTES DE COMPTES,

BLANCS DE REÇUS,

ETIQUETTES,

PROGRAMMES,

&c, &c, &c,

le tout exécuté avec *propreté et ponctualité*, et à des prix très réduits.

L. Lussier, Gérant.

"LE COLLÉGIEN"

Se publie tous les quinze jours pendant l'année scolaire.

PRIX

Pour dix mois.....\$ 1 00

" (États-Unis)... 1 25

Toutes communications doivent être adressées au Gérant,

LOUIS LUSSIER,

Collège de St. Hyacinthe.

Rév P. E. Gendreau, Prop. Propriétaire.